

**COMITE TECHNIQUE PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2018**

Représentants du personnel : 4 élus CGT (Roelens L, Defacque F-N, Gris E et Debeauvais A), 1 élu CFTC. **CFDT et FO absents.**

Représentants des élus : 2

Secrétaire : BRIAULT Francine (représentante des élus).

Secrétaire adjoint : ROELENS Linda (représentant du personnel).

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 MAI 2018 :

Pour : 2 représentants des élus et 1 élu CFTC

Contre : 4 élus CGT

**La CGT vote contre car elle demande depuis plusieurs années, pour permettre plus de lisibilité aux agents, le détail du vote des élus du personnel par syndicat, ce qui est refusé par l'administration.**

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL :

Friaucourt (Autorisations spéciales d'absence) :

Pour : 2 représentants des élus et 1 élu CFTC

Abstention / 4 élus CGT

**La C.G.T. s'abstient car la collectivité dans certains cas accorde un temps d'absence supérieur aux prescriptions ce qui est favorable pour les collègues mais dans d'autres cas ce qu'elle prévoit est en de ça de ce qui est prescrit.**

Friaucourt (annualisation du temps de travail) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

**La CGT précise que l'agent, au regard du planning présenté, va devoir travailler tous les dimanches ce qui n'est pas légal. Par ailleurs le décompte annuel des heures est inexact.**

EVOLUTION DES ADMINISTRATIONS :

Arvillers, Le Quesnel, Morisel, Hangest en Santerre, Le Plessier Rozainvillers, SISCO RPI de la Luce (Transfert de Personnel) :

Pour : 2 représentants des élus

Abstention : 1 élu CFTC

Contre : 4 élus CGT

**La CGT concernant les transferts de personnel dans le cadre des transferts de compétences, s'inquiète des conséquences pour les agents concernés en matière d'obligation de mobilité sans garanties d'indemnisation.**

SISCO de l'Avre (Mise à disposition) :

Vote favorable à l'unanimité.

**En solidarité avec le refus des agents d'être transférés dans une autre structure, les élus CGT votent favorablement considérant que dans ce cas la mise à disposition est la seule solution.**

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :

Dury, Dargnies:

Vote favorable à l'unanimité.

**Concernant Dury, la suppression de poste est compensée par une création à 28h/hebdomadaires au lieu de 13h45 préalablement.**

**Concernant Dargnies, il s'agit d'un départ en retraite à temps complet compensé par une création de poste à temps complet.**

Billancourt, Le Plessier Rozainvillers :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

**Les élus CGT votent contre considérant que dans 2 des 3 cas, cela entraîne une diminution horaire et dans le troisième cas une suppression de poste.**

SUPPRESSIONS ET CREATIONS D'EMPLOIS :

Ercourt, Le Mazis, Huppy, Crécy en Ponthieu, PETR Cœurs des Hauts de France :

Vote favorable à l'unanimité.

**Considérant qu'il s'agit dans tous les cas soit d'augmentations d'horaires soit d'avancement de grade les élus CGT votent favorablement.**

RATIO AVANCEMENT DE GRADE :

Saint-Sauflieu :

Ratio fixés à 100% pour tous les grades

Vote favorable à l'unanimité.

**La C.G.T. vote favorablement pour permettre un déroulement de carrière le plus favorable possible pour les agents.**

REGIME INDEMNITAIRE :

Crécy en Ponthieu (I.S.F.) :

Vote favorable à l'unanimité.

SITE de la Région d'Ailly le Haut Clocher, Morisel, Condé-Folie, Toeufles, Rumigny (R.I.F.S.E.E.P.) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

**La C.G.T. s'oppose à la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. considérant qu'il s'agit d'un dispositif nuisible mettant en péril notre statut et favorisant l'instauration d'un salaire dit au mérite et ce à la seule appréciation de l'administration. Même si, à court terme, elle peut contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat de certains collègues sans toutefois, il convient de le rappeler, entrer en compte pour le calcul du montant de nos retraites. La C.G.T. milite, trop souvent seule d'ailleurs, pour la défense de notre statut, la revalorisation du point d'indice et de nos grilles indiciaires.**

ACTION SOCIALE :

SISCO du RPI de la Luce (Protection sociale complémentaire) :

Favorable à l'unanimité

**La CGT ne prend pas habituellement part au vote considérant qu'elle n'est pas informée de ce qui était en place précédemment dans la collectivité, dans le cas présent étant informée de ce qui existait auparavant et considérant une avancée pour les agents ses élus décident de voter favorablement.**

DOCUMENTS C.H.S.C.T. :

Centre de Gestion (Méthodologie d'élaboration des documents uniques d'évaluation des risques professionnels) :

Favorable à l'unanimité

Rouy le Petit, Demoin, Forceville en Vimeu, Coisy, Pernois, Toutencourt, SISCO Hérissart-Toutencourt, Louvrechy, Famechon, Bermesnil, Esmery-Hallon, Brouchy, SISCO de Brouchy-Eppeville, Soues, Monchy-Lagache, SIVOS de la Vallée de l'Omignon, Millencourt en Ponthieu.

Favorable à l'unanimité

DOSSIERS AYANT RECU UN AVIS DEFAVORABLE A L'UNANIMITE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL LORS DU PRECEDENT COMITE TECHNIQUE :

SISCO de Beauvoir, SISCO DE Brie (annualisation du temps de travail) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

Croix-Moligneaux (suppression d'emploi) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

SISCO Beauvoir, SISCO de Brie (suppression et création d'emploi) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

Cottenchy, SIAEP Cottenchy, SISCO du RPI de la Luce, Estreboeuf, Saint-Sauflieu, Saleux, Villers-Bocage, Rosières en Santerre, Rivery, Revelles (Régime indemnitaire) :

Pour : 2 représentants des élus

Contre : 4 élus CGT et 1 élu CFTC

DOSSIERS AYANT RECU UN AVIS DEFAVORABLE LORS DES DEUX PRECEDENTS COMITES TECHNIQUES (pour information) :

Berneuil, Boismont, Forest-L'Abbaye, Vermandovilliers, Ribeaucourt, Cartigny, Estrées-Mons, Conty, Halloy les Pernois, Saveuse, Ailly sur Noye, Buigny les Gamaches :

**Les collectivités précisent qu'en dépit d'un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel lors des 2 précédents comités techniques, elles décident, sans en tenir compte, de mettre en application sans modification les propositions qu'elles ont présentées.**